

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

LUNDI 26 FEVRIER à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 22
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le 26 Février, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JEJU, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD

- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Mireille DROUET
- Mr Dominique MOREAU.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Philippe GUILLEMOT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTé
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN.

Mr Dominique LESUFFLEUR est désigné secrétaire de séance.

1) DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Annexe n°1 : DOB Livarot – Pays d’Auge

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D’AUGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024.

2) SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION PARIS - CAMEMBERG

Un rappel de l'historique de la course PARIS – CAMEMBERG :

1934 Création par deux personnes originaires du SAP Monsieur COUDERT et ETIENNE pour animer la quatrième journée de la foire de Pâques.

Jusqu'au début des années 1960 : La course PARIS-CAMEMBERG se déroule entre professionnels et amateurs indépendants.

Début des années 1970 : Les équipes professionnelles sont apparues intégralement.

La course PARIS-CAMEMBERG est organisée par des bénévoles affiliés à la FFC.

En 1990, l'U.C.I. (Union Cycliste Internationale) a procédé à l'élaboration de catégories.

PARIS-CAMEMBERG est passée de la classe 1.4 (1991) à la classe 1.1 (2017) jusqu'à ce jour au fil des années de travail et de professionnalisme. Toutes ces montées de classe ont été jugées par le commissaire international UCI et le collège des commissaires.

2024 : La 85^{ème} course Paris-Camembert se déroulera le mercredi 27 Mars 2024.

Ville de départ MAGNANVILLE dans les Yvelines (ville de départ des années 1991 à 2014).

Ville d'arrivée LIVAROT – PAYS D'AUGE

Dans le cadre de l'arrivée de la course Paris – Camembert, le comité d'organisation Paris – Camembert sollicite la Commune de Livarot – Pays d'Auge pour une subvention de 20 000,00 € dans le cadre de la convention qui a été signée en date du 14 Avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la demande de subvention de 20 000,00 € au comité d'organisation Paris-Camembert.

3) ELARGISSEMENT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES » AU SDEC ENERGIE

Vu les statuts du SDEC ENERGIE ratifiés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 ;

Vu l'article 3.8 de ces statuts, portant sur la compétence optionnelle « Energies Renouvelables » qui habilite le SDEC ENERGIE pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence à aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter, toutes installations de nature à permettre la production d'électricité, de biogaz et de chaleur ;

Vu la délibération du Bureau syndical du SDEC ENERGIE en date du 2 décembre 2016 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « Energies Renouvelables » ;

Vu la délibération de la commune de LIVAROT PAYS D'AUGE en date du 22 mars 2017 portant sur le transfert de compétence « Energies Renouvelables » au SDEC ENERGIE ;

Vu le souhait exprimé par la commune de produire de l'électricité à partir d'énergie renouvelable par l'implantation de toitures photovoltaïques sur son patrimoine bâti.

Considérant :

- qu'en application des dispositions de l'article 3.8 des statuts du SDEC ENERGIE, le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » suppose les délibérations concordantes du Comité Syndical et de l'organe délibérant du membre,
- que le SDEC ENERGIE, par une délibération du 4 avril 2019, a conditionné la mise en œuvre de la compétence à l'approbation sans réserve, des conditions techniques, administratives et financières approuvées par le Comité syndical du SDEC ENERGIE et annexées à la présente délibération,
- que le plan de financement prévisionnel de la note d'opportunité du SDEC ENERGIE en date du 20 novembre 2023 acte une participation financière de 2 444 € à l'investissement pour la commune et une participation de 3 791,35 € / an pendant 20 ans (soit 75 827 € sur 20 ans) pour le fonctionnement de la centrale sous réserve des conditions évoquées dans la note (tarif d'achat à actualiser, coût

de raccordement ENEDIS non déterminé, capacité de la toiture à supporter la charge, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'élargissement du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » au SDEC ENERGIE pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle multi-activités de LIVAROT (LIVAROT PAYS D'AUGE),
- **ACCEPTE** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « énergies renouvelables » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDEC ENERGIE dans sa délibération du 4 avril 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » et à la mise en œuvre du projet.

4) AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE TERRITORIALE / PETITES VILLES DE DEMAIN – LIVAROT – SECTEUR SERVAL - PARCELLES AE0762, AE0763 ET AE0478 - CONVENTION D'ETUDES LIEE A LA RESORPTION DES FRICHES L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN)

Dans le cadre de la convention cadre avec la Région Normandie et sa politique de redynamisation des centres-bourgs, l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) accompagne la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la commune de Livarot Pays d'Auge dans le pilotage d'une étude portant sur la revitalisation des bourgs de Livarot et Fervaques. Cette étude pré-opérationnelle de revitalisation des centres-bourgs s'inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain dans lequel la commune et l'agglomération se sont engagées. Dans le cadre de cette étude, la reconversion de la friche SERVAL est identifiée comme une action clé pour entamer une mutation du tissu urbain existant et reconstruire la ville sur la ville afin de proposer une offre d'habitat cohérente avec le tissu existant et à proximité des équipements, services et commerces du centre-bourg de Livarot.

La friche SERVAL se constitue des parcelles AE0762, AE0763 et AE0478 (dont la Commune de Livarot Pays d'Auge est propriétaire depuis 2011). Elles représentent une superficie d'environ 1 245m². La friche SERVAL se constitue d'anciens logements, d'une ancienne armurerie et d'un ancien garage, sans activité depuis 2012. Le site a déjà fait l'objet d'études pollution par l'ADEME dont le rapport a été transmis à la Commune en janvier 2023.

Ce foncier constitue également une réponse aux enjeux de renouvellement de la ville sur elle-même avec le développement de formes urbaines et de modes de production diversifiés en mettant en place une maîtrise publique des secteurs à enjeu conformément à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

L'EPFN a été sollicité pour accompagner la commune et l'agglomération pour la réalisation des études techniques préalables aux travaux de démolition des bâtiments de l'ilot. L'intervention comprendra :

- Les études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition (y compris les diagnostics techniques),
- Les compléments d'études sur la pollution des sols afin de définir les mesures de gestion à prévoir,
- Une mission de référé préventif sollicitée auprès du tribunal administratif, afin qu'un expert soit nommé pour constater les faits susceptibles de donner lieu à un litige avec les propriétés voisines dans le cadre de futurs travaux.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie souhaite accompagner la commune de Livarot Pays d'Auge dans la conduite de cette opération.

L'enveloppe maximale allouée pour les études techniques s'élève à 70 000€ HT et se répartit comme suit :

- 37.5% du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 37.5% du montant HT à la charge de l'EPFN,
- 12.5% du montant HT à la charge de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la TVA correspondante,
- 12.5% du montant HT à la charge de la commune de Livarot Pays d'Auge et la TVA correspondante portant la participation totale à 10 500 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2021.026 du Conseil Communautaire du 1er avril 2021 portant sur l'adhésion au programme Petites Villes de Demain des communes et de la Communauté d'Agglomération ;

VU la Convention de partenariat entre la Région Normandie et l'EPF Normandie pour la mise en œuvre des dispositifs d'intervention en faveur de la requalification foncière et de la revitalisation des territoires 2022-2026 ;

VU la Convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Serval » à Livarot Pays d'Auge, jointe en annexe ;

Considérant l'intérêt du dispositif pour l'attractivité et la dynamisation du territoire intercommunal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'intervention de l'Etablissement Foncier de Normandie sur la friche « Garage Serval » dans le cadre de la convention Région Normandie/ E.P.F.Normandie 2022-2026 ainsi que les éventuels avenants mineurs à venir.

5) LIVAROT – PAYS D'AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – REQUALIFICATION DE CENTRE BOURG – SECURISATION DES CYCLISTES ET PIETONS ROUTE D'ORBEC

La Commune de Livarot – Pays d’Auge a élaboré un projet d’aménagement de son centre bourg dont plusieurs phases ont déjà été réalisées :

- Aménagement de la Place Pasteur ;
- Aménagement de la Place Xavier de Maistre et des rues adjacentes ;
- Aménagement de l’axe des quatre rues qui desservent le cœur de bourg : les rues de Lisieux, du Général Leclerc, du Maréchal Foch et de Marcel Gambier afin d’améliorer l’accessibilité des commerces et de favoriser l’attractivité commerciale.
- Aménagement de la place Georges Bisson – réhabilitation de la place ainsi que la construction d’un bâtiment annexe à la Mairie

Ces aménagements doivent être poursuivis, notamment par la requalification du centre bourg – Sécurisation des cyclistes et des piétons Route d’Orbec allant de l’église Saint Ouen au cimetière de Livarot.

Le plan de financement prévisionnel s’établit comme suit :

Dépenses :

Honoraires et études préalables :	36 703,00 €
Travaux : Aménagement	783 000,00 €
Total H.T	819 703,00 €

Recettes :

Etat – DETR et/ou DSIL 20,8%	170 843,00 €
Conseil Régional 23%	188 530,00 €
Conseil Départemental 23%	188 530,00 €
Autres : CD14 pour compensation partie roulante	107 860,00 €
Autofinancement	163 940,00 €
Total H.T	819 703,00 €

Afin d’obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **SOLLICITE** un financement du Conseil Régional dans le cadre du contrat de Territoire 2023-2027 ;
- **SOLLICITE** un financement du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de Territoire 2022-2026 ;
- **SOLLICITE** un financement de l’Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL et/ou du Fonds Verts ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

6) LIVAROT – PAYS D'AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

La Commune de Livarot – Pays d'Auge souhaite aménager un terrain en aire de jeux situé dans la continuité des établissements scolaires de Livarot et du collège.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses :

Aménagement : fourniture et pose
De jeux pour enfants et adolescents : 62 583,81 €

Total H.T 62 583,81 €

Recettes :

Etat – DETR et/ou DSIL (20%) 12 516,76 €
Conseil Départemental (40%) 25 033,52 €
Autres : Agence Nationale du Sport ?
Agglo – Fonds de concours commun ?
Autofinancement 25 033,53 €

Total H.T 62 583,81 €

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **SOLLICITE** un financement du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de Territoire 2022-2026 ;
- **SOLLICITE** un financement de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL et/ou du Fonds Verts ;
- **SOLLICITE** un financement auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et / ou de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie au titre du fond de concours commun ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Le **2 avril prochain** se tiendra à la salle des fêtes de Livarot un FORUM FIBRE de 16h00 à 19h00 organisé par Altitude Infra Calvados qui a pour missions :

- Coordonner la construction de **Réseau Fibre Calvados Normandie**

- Assurer la gestion et la commercialisation auprès des opérateurs présents sur le réseau
- Exploiter, en assurant la maintenance du Réseau Fibre Calvados Normandie.

Ce forum a pour but de pouvoir répondre aux interrogations des administrés concernant la fibre déployée à plus de 84% sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Une communication sera faite sur le site de la Commune, sur Facebook et sur le panneau lumineux.

Prochaines réunions :

Date du prochain Conseil Municipal au télécentre sous réserve de modifications :

- Le 25 mars 2024 à 18h30 pour l'examen des budgets

Date la prochaine Commission de Finances élargie, au télécentre de Livarot sous réserve de modifications :

- Le 11 mars 2024 à 18h00 pour l'examen des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.